

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX
DE LA REGION RHONE-VENTOUX
CS 10022
84201 CARPENTRAS CEDEX**

COMITE SYNDICAL

DU 30 SEPTEMBRE 2021

A LAFARE

--oOo--

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un et le trente septembre, les membres du comité syndical se sont réunis à LAFARE sur convocation qui leur a été adressée dans les formes légales.

1) ACCUEIL

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant Monsieur le Maire de LAFARE pour son accueil et ajoute que c'est un plaisir de venir à LAFARE à la fois par amitié pour lui mais aussi pour l'accueil toujours très chaleureux qui nous est réservé dans cette commune. Il donne alors la parole à Monsieur le Maire qui souhaite la bienvenue à tous et indique qu'il est heureux de recevoir le comité syndical et son Président, Jérôme avec qui il est ami. Il ajoute que c'est avec plaisir qu'il retrouve André AIELLO après toutes ces épreuves de l'été.

Il remercie le Syndicat pour les travaux réalisés en fin de mandat sur les réseaux d'eau et d'assainissement de LAFARE, qui n'auraient pas pu être réalisés par la commune seule. Il termine en proposant de se retrouver autour du verre de l'amitié en fin de séance comme c'est la tradition et souhaite une bonne réunion à tous.

2) PENSEES POUR MICHELE

Monsieur le Président reprend la parole et fait un hommage en mémoire de Michèle PLANTADIS, et propose à l'Assemblée d'observer une minute de silence.

3) APPEL POUR QUORUM

Madame Julia BRECHET procède à l'appel qui fait apparaître que le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Membres présents à la séance : Mmes et MM. POITEVIN Jérôme et NICOLAS Pierre (Blauvac) - MILESI Gilbert (Méthamis) - CHAVADA Patrick et ORTUNO Mireille (Mormoiron) - TORELLI Jean-Marie et MACHUROT Suzy (Villes sur Auzon) - FRIZET Frédéric, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, BLANC Philippe,

ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, GIRARD Guy, JEAN Christel, SOARD Philippe, COSTE Christian, BONNET Louis, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES Tiffanie, BERNHARDT Joseph, BALDACCHINO Jean-Paul et RUEL Bruno (COVE) - TENZA Salvador (CCPRO) - MOSSE Marc, BERARD Jean, MICHEL Stéphane et GRAVIERE Jean-Claude (Sorgues du Comtat).

4) DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Monsieur Patrick ROSSETTI et Philippe BLANC sont nommés secrétaires de séance.

Monsieur le Président aborde alors l'ordre du jour.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

✓ APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION
- AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Président rappelle tout d'abord les documents qui étaient joints à la convocation :

- le rapport du président sur le choix du délégataire et son contrat de concession,
- le procès-verbal de la décision de la Commission de délégation de service public en date du 8 avril 2021 au terme duquel la Commission a arrêté la liste des candidats admis à déposer une offre,
- le procès-verbal de la Commission en date du 27 avril 2021 aux termes duquel la Commission a formulé son avis sur les offres analysées,
- le rapport de la Commission de délégation de service public d'analyse des offres initiales du 27 avril 2021,
- le projet de contrat et ses annexes.

Monsieur le Président rappelle ensuite la procédure qui a été menée. Il rappelle le périmètre concerné ainsi que les attentes du cahier des charges, qui exigeait entre autres que 70 % du personnel soit affecté au Syndicat, une performance technique forte, des accueils physiques sur le périmètre et notamment sur Carpentras, l'amélioration de la performance énergétique, des pénalités en cas de manquement... Il précise également que le géoréférencement des canalisations avait été mis en option.

Monsieur le Président propose d'énoncer les principales caractéristiques de l'offre qu'il souhaite retenir, à savoir celle de SUEZ :

- Le contrat est d'une durée de 10 ans.
- La facture assainissement en baisse de 3,3 %.
- 42 personnes affectées au syndicat.
- Un projet de réutilisation du réseau des eaux usées.

- La qualité de service sera mise en avant.
- Des actions en matière de lutte contre les eaux claires parasites déployées.
- Des investissements conséquents.

Monsieur le Président propose donc de retenir Suez eau France.

Monsieur Jean-Claude GRAVIERE reconnaît le travail du syndicat. Cependant en tant que pernois, il estime que l'eau est devenue très chère et demande si les usagers vont continuer à avoir des hausses intempestives.

Monsieur le Président rappelle que lors de la mutualisation des tarifs, certaines communes étaient anormalement basses dont PERNES LES FONTAINES où 5 millions d'euros de travaux ont été réalisés dans les deux ans suivants la mutualisation, ce qui aurait dû impacter de tout façon le prix dans cette commune.

Monsieur le Président rappelle que le prix est de 5.50 euros les mille litres traités mais ce tarif va plutôt aller vers une baisse avec le nouveau contrat.

Monsieur Marc MOSSE demande quelques précisions sur la composition du prix auxquelles répond Madame Julia BRECHET.

Monsieur Louis BONNET demande qui du syndicat ou de Suez doit être appelé en cas de problème. Monsieur le Président indique que ce sont les référents de SUEZ pour les élus.

Monsieur Jean-Claude GRAVIERE demande qui appeler en cas de fuite sur les bornes incendie. Monsieur le Président indique que s'il s'agit d'une fuite sur le poteau, c'est la commune qui doit s'en occuper.

Monsieur Patrick ROSSETTI indique que le dossier fourni est très complet et qu'au vu de l'ordre du jour, c'était nécessaire. Monsieur le Président ajoute que le Syndicat s'est renforcé et fait beaucoup de travaux qui sont nécessaires. Monsieur Patrick ROSSETTI ajoute que la mise en place d'agents référents fonctionne très bien, ce à quoi Monsieur le Président acquiesce, indiquant qu'ils sont réactifs et très disponibles.

Monsieur Jean BERARD demande si en ce qui concerne la communication, il serait possible d'envisager une plaquette d'explication pour les usagers également. Madame Julia BRECHET répond qu'effectivement le Syndicat s'est donné pour objectif d'élargir la communication à destination des usagers mais également des élus.

Monsieur Guy GIRARD demande si la géolocalisation sera à la charge du syndicat. Monsieur le Président lui dit qu'en effet c'est règlementaire, que cela peut être mis également à la charge du délégataire, si le syndicat le décide.

Monsieur Guy GIRARD ajoute que cela sera obligatoire pour le pluvial également et demande s'il serait possible de mutualiser. Monsieur le Président répond qu'en effet, il sera possible de s'associer.

Monsieur le Président demande si l'assemblée est d'accord pour un vote à main levée.

A l'unanimité, il est décidé un vote à main levée.

Le choix du délégataire SUEZ Eau France est décidé à la majorité, moins une abstention : Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE.

Monsieur André AIELLO remercie le syndicat pour son travail et rappelle l'intérêt de mutualiser, car à SAINT HIPPOLYTE LE GRAVEYRON, une canalisation est en cours de renouvellement dans l'urgence pour 230.000 euros, suite au passage des camions de pompiers dans le cadre de la lutte contre l'incendie cet été. Si cette dépense avait dû être à la charge de la commune seule, ils n'auraient pas pu faire ces travaux.

Monsieur le Président félicite les agents de SUEZ qui pendant le terrible incendie, ont manipulé les vannes pour qu'il n'y ait pas de manque d'eau.

Monsieur André AIELLO ajoute que SUEZ pendant cette période, a même pris soin de livrer de l'eau en bouteille aux habitants de sa commune.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des personnes et des communes pour leur solidarité pendant cet évènement.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prochain comité syndical aura lieu le 28 octobre 2021 à 17H30, le lieu restant à définir.

Monsieur le Président indique qu'une réunion thématique dédiée à l'assainissement se déroulera le 26 novembre 2021. A cette occasion, il y aura la visite d'une station d'épuration, soit Montoux, soit Carpentras

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.